

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 24 mars 2022  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 24 mars 2022  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice  
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte. Mme Blanchet demande une minute de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de trois questions de la part du public. Les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Denis Vanier	M. Pierre Lessard Blais	L'été passé la rue Pierre de Coubertin est devenue sens unique direction Est entre les rues Taillon et Fletcher. Maintenant quand les automobilistes ( ou camion) descendent la rue Joseph-Nolin direction sud et qu'ils veulent aller prendre la rue Hochelaga ,ils prennent la ruelle qui est au nord de Pierre de Coubertin entre Joseph-Nolin et Taillon en direction ouest pour aller rejoindre la rue Taillon et descendre Taillon direction sud pour aller rejoindre la rue Hochelaga . Ce qui fait qu'il y a beaucoup de trafic dans la ruelle et avec l'été qui s'en vient et les enfant qui jouent dans la ruelle cela devient dangereux. Présentement il y a des dos d'âne dans la ruelle mais cela n'empêche pas les voitures de ralentir.Le mieux serait carrément d'empêcher les automobiles

Brigitte Watson

Mme Valérie Plante  
(M. Robert Beaudry)

**SUITE** - de circuler dans la ruelle en installant des blocs de bétons ( ou des gros pots de fleurs) au centre afin d'éviter la circulation.

Il y a un manque de stationnement , les gens se stationnent dans la ruelle.

Merci.

Depuis 17 mois, des citoyens de Pointe-Claire et des villes environnantes travaillent fort pour sauver la forêt Fairview, le dernier espace naturel intact à Pointe-Claire.

Comme membre de l'Agglomération, la ville de Montréal a l'obligation de veiller à ce que l'île de Montréal respecte les directives environnementales de la province en ce qui concerne les espaces naturels. Nous sommes bien en dessous des objectifs recommandés.

Cadillac-Fairview voudrait raser la forêt Fairview et la remplacer par un développement massif. Si cela était permis, ça détruirait un écosystème vital, créerait plus d'émissions de carbone et laisserait les gens sans accès facile à la nature.

Madame Plante, acceptez-vous d'aider à sauver la forêt Fairview et d'envisager un moyen de l'inclure dans les Grands Parcs ?

Insisterez-vous pour qu'aucun autre espace naturel ne soit détruit sur l'île de Montréal afin que nos enfants puissent bénéficier de la forêt avant qu'il ne soit trop tard?

Merci,

Dr Mary White-Kaba

M. Robert Beaudry

En ville il y a des bâtiments collés avec des murs mitoyens – les jumelés et contigus – et là où il n'y a pas de mur mitoyen il y a une marge latérale entre le bâtiment et la limite du terrain dont la largeur est prescrite par la Ville. Cet état normal est maintenant menacé par une interprétation divergente du mot 'contigu' dans les Règlements d'urbanisme que vous avez hérités de celui de Montréal de 1994. Comme j'ai écrit hier aux maires et mairesses du Grand Montréal, vos Règlements sont les seuls à avoir conservé une définition incomplète du 'bâtiment contigu' qui mentionne sa largeur, mais pas sa contiguïté à d'autres bâtiments ! Cette imprécision commence à être exploitée pour éliminer les marges latérales de bâtiments détachés en les déclarant 'contigus'. Pointe-Claire et Montréal-Ouest ont complété leurs définitions pour éviter le non-sens d'un bâtiment qui serait simultanément 'contigu' et détaché, et j'espère que les autres maires et mairesses feront de même. Merci !

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 11. Elle remercie les personnes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

---

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CG22 0143**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les points 7.05 et 7.06.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG22 0144**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 février 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 février 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mars 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG22 0145**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 février 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 février 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mars 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 28 février 2022.

---

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

#### 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

##### CG22 0146

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse (Art.57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du rapport de recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

#### 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

##### CG22 0147

**Dépôt du bilan annuel 2021 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval tel que exigé en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2021 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1227100001

---

**CG22 0148**

**Dépôt du rapport annuel des activités réalisées en 2021 et du bilan des activités réalisées de 2018 à 2022 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des plans d'urgence et de relance économique mis en œuvre dans le contexte de la pandémie de la COVID-19**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel des activités réalisées en 2021 et le bilan final des activités réalisées de 2018 à 2022 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des plans d'urgences et de relance économique mis en œuvre dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et le conseil en prend acte.

07.02 1228927001

---

7.03 Dépôt de la résolution CA22 29 0061 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro intitulée « Une Heure pour la Terre - Appui »

---

**CG22 0149**

**Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et le conseil en prend acte.

07.04 1227665002

---

**CG22 0150**

**Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.05 (Ajout)

---

**CG22 0151****Ajout - Dépôt du rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.06 (Ajout)

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0152**

**Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., d'une durée de 36 mois, (lot 1 au montant de 1 384 299 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 416 209,50 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services en Oracle Forms, Report et Oracle Application Express (APEX) - Appel d'offres public 21-19026 (3 soum. pour le lot 1 et 1 seul soum. pour le lot 2)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0311;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Forms, (Report) (lot 1) , pour une somme maximale de 1 384 299 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19026;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Application Express (APEX) (lot 2), pour une somme maximale de 416 209,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19026;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1227684001

---

**CG22 0153**

**Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc. pour la fourniture d'un service de remplacement des pièces pour les systèmes d'alimentation sans coupure (ASC) dans cinq bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 205 326,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19049 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0302;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Dataglobe Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour le contrat de service de remplacement des pièces pour les systèmes d'alimentation sans coupure (ASC) dans cinq bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 660,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19049;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 666,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1217157018

---

**CG22 0154**

**Accorder un contrat à SCL instrumentation inc. pour l'achat d'une cabine compacte de mesure multipolluants de la qualité de l'air ambiant, pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Dépense totale de 166 115,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres 21-18996 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0318;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, SCL instrumentation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'achat d'une cabine compacte de mesure multipolluants de la qualité de l'air ambiant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 115,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18996 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1228247002

---

**CG22 0155**

**Conclure une entente-cadre avec St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc. pour les services de réparation et d'entretien de suspensions, de directions et d'alignements de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) - Secteur Ouest, jusqu'au 21 octobre 2024 - Montant estimé de l'entente : 824 934,53 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19070 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0303;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des réparations et des entretiens de suspensions, de directions et d'alignements de camions lourds pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) - Secteur Ouest, pour une somme maximale de 749 940,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19070
- 2- d'autoriser une dépense de 74 994,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Laurent suspensions d'automobile du Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1229446003

**CG22 0156**

**Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc. (CG17 0534), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 750 543,16 \$ à 9 688 178,95 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0315;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature (CG17 0534), pour une période de 12 mois (1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 812 907,37 \$ à 7 750 543,16 \$, taxes incluses;

<b>Contrat</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant cumulatif 2017 - 2023</b>	<b>Majoration pour 1 an 2022 - 2023</b>
17-6022	Ouest	3 327 848,65 \$	665 569,73 \$
17-6023	Centre	3 114 919,91 \$	622 982,18 \$
17-6024	Est	3 245 419,39 \$	649 083,88 \$
<b>Total taxes incluses</b>		<b>9 688 178,95 \$</b>	<b>1 937 635,79 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1224352006

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0157**

**Approuver un projet d'avenant no 1 au contrat visant l'acquisition d'embarcations de sauvetage nautiques avec remorques et équipements pour les besoins opérationnels du Service des incendies de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat accordé à Nautic & Art inc. (CG21 0545)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0306;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à l'appel d'offres public 21-18567 dont le contrat a été accordé à la Nautic et Art inc. le 30 septembre 2021, et ce, afin de permettre le paiement progressif des 12 embarcations de sauvetage nautiques et équipements pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Adopté à l'unanimité.

20.06 1215382020

---

#### **CG22 0158**

**Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16,5 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 16 août 2023, pour un montant maximal de 9 000 000 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0320;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16,5 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 16 août 2023, pour un montant maximal de 9 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 17 février 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes du CAG, pour et au nom de la Ville;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227684005

#### CG22 0159

**Conclure une entente-cadre avec Séguin Morris inc. pour le lot #1 et Poulin électrique inc. pour le lot #2, pour la fourniture sur demande de services d'électriciens couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 649 189,79 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot #1 - Dépense totale de 1 108 967,56 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot #2 - Appel d'offres public 21-19079 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0305;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes Séguin Morris inc. et Poulin électrique inc, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongations de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services d'électriciens, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19079;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Séguin Morris inc.	LOT #1	590 172,54 \$
Poulin électrique inc	LOT #2	1 008 152,33 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 159 832,48 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Séguin Morris inc. et Poulin électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1217157015

#### CG22 0160

**Exercer une option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 7 067 822 \$, taxes et contingences incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept éco-centres de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec) (CG21 0241), majorant le montant total du contrat de 25 546 355 \$ à 32 614 177, \$ taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0310;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer une deuxième option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 795 982 \$, taxes incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept éco-centres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2022 au 23 août 2023, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc., Services Matrec (CG18 0454);

- 2- d'autoriser une dépense de 271 839 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227075001

---

### **CG22 0161**

**Accorder deux contrats à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 12 mois, avec la possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 362 056,58 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18969 (1 soum. pour les deux lots)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0317;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, à D.M. Valve et Contrôles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, deux contrats pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine (lots 1 et 2), pour une période de 12 mois avec la possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 197 261,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18969 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 109 863,10 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 54 931,55 \$, taxes incluses (lots 1 et 2), à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1214473001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0162**

**Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc. (CG18 0682), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 234,59 \$ à 3 867 234,59 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0329;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc., (CG18 0682), pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 234,59 \$ à 3 867 234,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217574002

---

**CG22 0163**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de la dalle du garage et le réaménagement des espaces de la caserne 39 - Dépense totale de 4 937 233,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15750 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0328;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de la dalle du garage et le réaménagement des espaces de la Caserne 39, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 768 880,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15750;
- 2- d'autoriser une dépense de 753 776,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 414 576,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1219395002

---

**CG22 0164**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA inc. (La Compagnie CA du Canada) pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2022 au 30 mars 2024, pour une somme maximale de 1 055 633,60 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0319;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA inc. (La Compagnie CA du Canada) pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2022 au 30 mars 2024, pour une somme maximale de 1 055 633,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1229396001

---

**CG22 0165**

**Accorder un contrat à la compagnie de construction Édilbec inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de la dalle du garage et réaménagement des espaces de la caserne 23 - Dépense totale de 5 275 529 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15751 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0326;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à La compagnie de construction Édilbec inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la dalle de garage et le réaménagement des espaces de la caserne 23, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 104 607,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15751;
- 2- d'autoriser une dépense de 820 921,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 350 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de La compagnie de construction Édilbec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1228956001

---

**CG22 0166**

**Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée., pour le projet « Chambres de vanne et de mesure, électricité et instrumentation, travaux 2021 » pour un montant de 1 029 531,66 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10380 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0335;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Le Groupe LML Itée., le contrat pour les travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 935 937,87 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10380;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 593,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 593,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;de
- 4- procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1216263005

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0167**

**Conclure une entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement à Fnx-Innov inc. pour la surveillance de travaux pour le projet Sainte-Catherine et Peel, pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 9 916 563,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18966 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0336;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Fnx-Innov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la surveillance de travaux pour les projets Sainte-Catherine et Peel, pour une somme maximale de 8 623 098,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18966;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 293 464,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de Fnx-Innov inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217231081

**CG22 0168**

**Conclure deux ententes-cadres avec AEdifica inc. (lot 1) et Archipel Architecture inc. (lot 3) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense de 1 700 894,16 \$, taxes et contingences incluses (lot 1) et de 3 189 530,24 \$, taxes et contingences incluses (lot 3) - Appel d'offres public 21-19046 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0339;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture, ingénierie pour divers projets de maintien d'actif, de rénovation, de mise aux normes et de restauration patrimoniale de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19046;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
AEdifica inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie - Lot 1	1 479 038,40 \$
Archipel Architecture inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie - Lot 3	2 773 504,56 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 637 881 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 221 855,76 \$ et lot 3 : 416 025,68 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de AEdifica inc. et d'Archipel Architecture inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1228750001

---

**CG22 0169**

**Conclure des ententes-cadres avec Les Services EXP inc. (lot 1) et SNC-Lavalin inc. (lot 2) pour des services professionnels en ingénierie pour de la conception et de la surveillance de chantier, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 1 719 894,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19041 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0337;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour de la conception et de la surveillance de chantier, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19041;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
Les Services EXP inc.	Lot 1	771 091,34 \$
SNC Lavalin inc.	Lot 2	724 468,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 224 334,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 115 663,70 \$ pour le lot 1 et 108 670,35 \$ pour le lot 2;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. et de SNC Lavalin inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1228673001

**CG22 0170**

**Modifier la source de financement du contrat de services professionnels accordé à Affleck de la Riva (CG21 0548) pour qu'une dépense de 108 866,43 \$, taxes incluses, soit assumée par l'agglomération et non par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / La dépense totale de ce contrat de 407 133,95 \$, taxes incluses, sera ainsi assumée par l'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0338;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de modifier la source de financement du contrat de services professionnels accordé à Affleck de la Riva pour qu'une dépense de 108 866,43 \$, taxes incluses, soit assumée par l'agglomération et non par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. La dépense totale de ce contrat de 407 133,95 \$, taxes incluses, sera ainsi assumée par l'agglomération;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1214695001

---

**CG22 0171**

**Conclure une entente intermunicipale entre les villes de Montréal, de Pointe-Claire et de la Cité de Dorval pour les travaux de reconstruction de trottoirs, de chaussée et de pavage de l'avenue Chanteclerc, entre le boulevard des Sources et l'avenue Deslauriers, ainsi que l'abandon de la conduite d'eau potable localisée entre le cul-de-sac de l'avenue Chanteclerc et la conduite de 450 mm de diamètre installée sur le terrain de l'ADM dans l'axe de l'avenue Malvern**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0342;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal, de Pointe-Claire et de Dorval afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de reconstruction de trottoirs, de chaussée et de pavage dans l'avenue Chanteclerc, entre le boulevard Des Sources et l'avenue Deslauriers, ainsi que l'abandon de la conduite d'eau potable localisée entre le cul-de-sac de l'avenue Chanteclerc et la conduite de 450 mm de diamètre installée sur le terrain de l'avenue Malvern.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1216945005

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0172**

**Autoriser une dépense additionnelle de 2 955 248,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour couvrir les coûts de déplacement d'une portion du réseau d'Hydro-Québec dans le corridor du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Gouin et la rue Cherrier, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CG22 0116), majorant la dépense totale de 79 458 991,52 \$ à 82 414 240,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'entente de partage de coûts entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0341;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 955 248,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour couvrir les coûts de déplacement d'une portion du réseau d'Hydro-Québec dans le corridor du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Gouin et la rue Cherrier, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CG22 0116), majorant la dépense totale de 79 458 991,52 \$ à 82 414 240,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente de partage de coûts entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1214139003

---

**CG22 0173**

**Approuver un projet de convention entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 250 000 \$ pour la mise en œuvre du projet Affaires Montréal-Régions visant à favoriser le maillage d'entreprises de Montréal et des régions pour l'année 2022 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 250 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0345;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 250 000 \$ pour la mise en œuvre du projet Affaires Montréal-Régions visant à favoriser le maillage d'entreprises de Montréal et des régions pour l'année 2022;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 250 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1228733001

---

**CG22 0174**

**Approuver un projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue Développement Olymbec inc., des espaces de 40 143 pieds carrés, situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2027, moyennant un loyer total de 2 676 956,03 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0351;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, un espace locatif d'une superficie de 40 143 pieds carrés situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal à des fins de Centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 535 391,21 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de premier renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1224565001

---

**CG22 0175**

**Approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces d'une superficie de 24 731 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022, moyennant un loyer total de 250 223,31 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0348;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2021, des espaces situés au 10950 boulevard Perras, pavillon 9, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 250 223,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1228042001

---

**CG22 0176**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc., un espace de 1 591 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri, pour les besoins du Poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 9 ans et 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 30 novembre 2031, moyennant un loyer total de 478 296 \$, taxes incluses et une dépense de 386 316 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement / Pour l'année 2023, prévoir, au moment de l'exercice budgétaire annuel, l'ajustement de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant récurrent de 42 082,48 \$, net de taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0351;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc., un espace d'une superficie de 1 591 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri, pour les besoins du Poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, moyennant un loyer total de 478 296 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable en 2022 au locateur 9227-9702 Québec inc., représentant un montant de 275 940 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la dépense de contingences payable en 2022 au locateur 9227-9702 Québec inc., représentant un montant de 55 188 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser la dépense d'incidences payable en 2022, représentant un montant de 55 188 \$, taxes incluses;
- 5- prévoir, pour l'année 2023, au moment de l'exercice budgétaire annuel, l'ajustement de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant récurrent de 42 082,48 \$, net de taxes;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1224565002

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0177**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 18<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 30 mai au 19 août 2022, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0355;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 18<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 30 mai au 19 août 2022, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1229089001

---

**CG22 0178**

**Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2022, pour réaliser son projet « Camps pédagogiques : volet - Sauveteurs de piscine et volet - Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0357;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2022, dont 165 100 \$ pour réaliser le volet de son projet « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le volet « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228798001

---

**CG22 0179**

**Conclure une entente-cadre avec Bell Canada (lot 1 au montant de 649 139,07 \$), pour l'acquisition d'équipements de télécommunication pour les besoins de modernisation des infrastructures du Service de l'eau, pour une durée de 48 mois - Appel d'offres public 21-18977 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0304;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois par laquelle Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services pour desservir les besoins de modernisation des infrastructures du Service de l'eau (lot 1), pour une somme maximale de 649 139,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18977;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1215006004

---

**CG22 0180**

**Accorder un soutien financier de 980 000 \$ à l'organisme à but non lucratif OSBL Habitation Montréal à partir de l'enveloppe de la première phase de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) pour son projet de rénovation du bâtiment situé au 2551-2557, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant 28 unités pour personnes en situation ou à risque d'itinérance, réalisé dans le cadre du Programme AccèsLogis Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0427;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 980 000 \$, à partir de l'enveloppe de la première phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) à OSBL Habitation Montréal, organisme à but non lucratif, pour son projet de rénovation du bâtiment situé au 2551-2557, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant 28 unités pour personnes en situation ou à risque d'itinérance, réalisé dans le cadre du Programme AccèsLogis Montréal;
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de tout document permettant de verser le montant à l'organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1224861001

---

**CG22 0181**

**Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relativement à l'octroi d'une subvention de 7 M\$ pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant le plan de relance II du centre-ville de Montréal durant la période 2022 à 2023 / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 7 M\$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0423;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention de 7 M\$ pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant à relancer le centre-ville de Montréal durant la période 2022 à 2023;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 7 M\$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1228973001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0182**

**Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Démospec déconstruction inc. (CG21 0447), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0417;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1229057002

---

**CG22 0183**

**Adopter les projets d'avenants 2020-13 et 2020-14 au contrat de prêt de 150 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) modifiant le cadre d'intervention / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL / Autoriser un prêt total de 15 000 000 \$ dans le cadre du PAUPME à PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest de l'île**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0422;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter l'avenant 2020-13 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal venant ajouter une somme additionnelle de 15 M\$;
- 2- d'adopter l'avenant 2020-14 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention;
- 3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL;
- 4- d'autoriser le versement d'un prêt de 12,5 M\$ à PME MTL Centre-Ville, 2 M\$ à PME MTL Grand Sud-Ouest et de 500 000 \$ à PME MTL Ouest de l'île dans le cadre du Fonds d'urgence;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1225175002

---

**CG22 0184**

**Approuver l'entente administrative entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0421;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente administrative entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal relative à la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1218162001

---

**CG22 0185**

**Approuver et autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$, en remplacement de la convention approuvée et autorisée pour signature par le conseil d'agglomération du 27 janvier 2022 (ci-après, la « Convention initiale ») / Révoquer la résolution CG22 0056 approuvant la Convention initiale / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 46 313 597 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0424;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL-2), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$, conditionnellement à l'obtention du décret autorisant la SHQ à verser la subvention à la Ville et à signer la convention;
- 2- d'autoriser la signature de l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de révoquer la résolution CG22 0056 approuvant la « Convention initiale » et autorisant sa signature pour la Ville de Montréal;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 46 313 597 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dotation d'un budget revenus/dépenses additionnelles sera entièrement de compétence d'agglomération;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1219286006

---

**CG22 0186**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire et de la réfection du stationnement au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), situé au 1441, rue Saint-Urbain - Dépense totale de 4 757 343,57 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15776 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0409;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire et de la réfection du stationnement au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), situé au 1441, rue Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 867 759 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15776;
- 3- d'autoriser une dépense de 580 163,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 309 420,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Procova inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1216318003

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CG22 0187**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-Innov inc., pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 9 802 768,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18971 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0418;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre par laquelle la firme ci-après désignée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la somme maximale inscrite à son égard, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18971;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
#1	FNX Innov inc.	9 802 722,87 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-Innov inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1217231088

**CG22 0188****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Itée pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine, située au 2975, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 4 397 563,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15808 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0410;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Couverture Montréal Nord Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine, située au 2975, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 425 105,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15808;
- 3- d'autoriser une dépense de 685 021,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal Nord Itée.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1218887001

---

**CG22 0189****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15758 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0411;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 9250-6518 Québec inc., (Ébénisterie Architecturale Labelle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 2 953 144,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15758;
- 3- d'autoriser une dépense de 590 628,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9250-6518 Québec inc. (Ébénisterie Architecturale Labelle);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1229057001

---

**CG22 0190****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Bell Canada, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support, pour une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 479 422,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18742 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0404;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats :
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de télécommunication (chiffrement et commutateurs) avec support, pour une somme maximale de 2 479 422,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18742;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1228527001

---

**CG22 0191****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent - Dépense totale de 22 323 803,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460721 (8 soum.) / Autoriser un budget de revenus de 528 395,93 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 427 773,62 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0413;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 248 454,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460721;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 004 199,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 071 150,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 528 395,93 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell Canada, en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 427 773,62 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures conformément à l'entente;
- 7- procéder à une évaluation de rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1217231079

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.44 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG22 0192

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface ainsi que la reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Ottawa, entre les rues du Séminaire et Peel - Secteur Griffintown - Dépense totale de 16 492 469,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 337602 (4 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 189 723,35 \$, taxes et contingences incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0414;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour la réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues du Séminaire et Peel - secteur Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 771 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337602;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 915 650 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 805 819,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 189 723,35 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1217231087

**CG22 0193****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Tyler Technologies inc. pour l'acquisition et l'implantation d'une solution technologique d'évaluation foncière et de taxation, pour une période de 13 ans avec une option de prolongation de trois ans, pour une somme maximale de 36 362 217,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18970 (1 seul soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (TI) à compter de 2026**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Tyler Technologies inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 13 ans, le contrat pour l'acquisition et l'implantation d'une solution technologique d'évaluation foncière et de taxation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 362 217,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18970;
- 3- d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2026 tel qu'apparaissant aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Tyler Technologies inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1217684006

---

**CG22 0194****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats –**

**Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 93 192 324,92 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public DP21028-186359-C (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0416;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de modification des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 83 811 204,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP21028-186359-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 381 120,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1229459005

---

## **CG22 0195**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des droits d'utilisation ainsi que la mise à jour des licences logicielles Oracle, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 25 402 011,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet d'addenda no 17 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0406;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des droits d'utilisation ainsi que la mise à jour des licences logicielles Oracle, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2027, pour une somme maximale de 25 402 011,58 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet d'addenda #17 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900);
- 4- d'autoriser le directeur institutionnel du Service des technologies de l'information (TI) à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1227684003

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0196**

**Autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de compétence d'agglomération de la Société du parc Jean-Drapeau vers le PDI de compétence d'agglomération de la Biosphère afin d'effectuer des travaux de maintien d'actifs en 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0375;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de compétence d'agglomération de la Société du parc Jean-Drapeau vers le PDI de compétence d'agglomération de la Biosphère afin d'effectuer des travaux de maintien d'actifs en 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227227002

---

**CG22 0197**

**Ratifier l'affectation au montant de 3 247 000 \$, dont 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0443;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 3 247 000 \$, dont 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs. Ces affectations n'ont aucun effet sur les résultats financiers de 2021, autant au niveau des compétences d'agglomération que municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1220029002

---

**CG22 0198**

**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0435;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 066 080	1 867 990	3 361 551
1 154 385	1 867 999	3 361 552
1 154 386	1 885 088	3 361 579
1 154 387	2 091 659	3 795 031
1 179 743	2 091 662	3 795 035
1 179 826	2 091 663	3 795 391
1 243 828	2 091 664	3 795 392
1 243 830	2 091 665	3 795 431
1 243 831	2 135 187	3 795 435
1 243 832	2 135 191	3 795 480
1 243 837	2 160 709	3 795 818
1 243 838	2 173 856	5 648 330
1 243 839	2 174 026	6 037 059
1 243 841	2 216 514	
1 243 842	2 216 517	
1 243 882	2 216 558	
1 243 890	2 216 562	
1 243 891	2 216 563	
1 243 892	2 216 567	
1 243 894	2 249 341	
1 243 895	2 316 922	
1 243 896	2 316 931	
1 243 897	2 317 368	
1 243 898	2 332 591	
1 243 899	2 334 554	
1 243 907	2 357 100	
1 340 528	2 357 101	
1 414 300	2 357 102	
1 425 255	2 357 103	
1 567 215	2 648 661	
1 567 695	2 648 672	
1 573 174	2 648 673	
1 573 596	2 648 674	
1 573 598	2 648 675	
1 573 599	2 648 676	
1 573 764	2 648 677	
1 852 807	2 651 610	
1 852 811	3 323 961	
1 852 812	3 360 765	
1 852 813	3 360 766	
	3 361 550	

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1229174004

---

## **CG22 0199**

### **Approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0448;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2022 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

#### **Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Étude publique du bilan de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Étude publique du bilan de la première année de mise en œuvre du Plan nature et sports.

#### **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Certification de « Propriétaire responsable » et mise en place d'un registre de loyers (CM22 0241);
- Facteurs contribuant à l'attractivité résidentielle de la Ville de Montréal et portrait des principales raisons pour lesquelles certains ménages montréalais demeurent à Montréal et d'autres quittent pour la banlieue (CM22 0136);
- L'économie circulaire en contexte de relance économique verte et inclusive.

#### **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Mettre les jeunes au cœur de nos actions: prévention de la violence chez les jeunes et sécurité urbaine.

#### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent : identification des contaminants et de leurs origines, de leurs impacts sur les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et des meilleures pratiques et solutions aux niveaux local, national et international qui pourraient s'appliquer au fleuve Saint-Laurent;
- Les solutions nature pour le climat : comment verdir les infrastructures de la Ville;
- État des lieux de la protection des milieux naturels à Montréal : perspectives d'avenir.

**Commission sur l'examen des contrats**

- *En continu* : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082).

**Commission sur les finances et l'administration**

- Consultation prébudgétaire 2023;
- Rapport annuel du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2023 et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

**Commission sur l'inspecteur général**

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

**Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

- Modification des affectations du schéma d'aménagement et de développement, concernant deux secteurs, l'un situé dans l'arrondissement d'Anjou et l'autre dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | Projet de règlement 14-029-4 (CG22 0133);
- Modification du schéma d'aménagement et de développement afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX | Projet de règlement 14-029-5 (CG22 0134);
- *Autres modifications éventuelles au schéma d'aménagement et de développement.*

**Commission de la sécurité publique (CSP)**

- Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 (CM22 0185);
- Rapports annuels 2021 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Présentation du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur les interpellations policières;
- Cheminement des plaintes au sein du Module des incidents et crimes haineux;
- Motion d'urgence de l'opposition officielle demandant un moratoire suivi d'une consultation publique sur les intégrations des postes de quartier (CM20 1385 - CM22 0135);
- Bilan annuel des actions déployées pour lutter contre le profilage racial et social;
- Bilan de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS).

**Commission sur le transport et les travaux publics**

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Démotorisation des ménages montréalais : comment la Ville peut-elle accélérer le développement de la mobilité partagée?
- Accessibilité universelle et vision zéro : comment améliorer l'implantation et l'entretien des feux sonores à Montréal?

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

**CG22 0200**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1214223001

---

**CG22 0201**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2022) (RCG 22-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1226744004

---

**CG22 0202**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1224352004

---

**CG22 0203**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1222837002

---

**CG22 0204**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1224334001

---

**CG22 0205**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1229174003

---

**CG22 0206**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1222837001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0207**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0123;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0123;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022, par sa résolution CE22 0203;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1217404003

---

*Règlement RCG 16-041-1*

**CG22 0208**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0124;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0124;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022, par sa résolution CE22 0204;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1229459001

*Règlement RCG 22-007*

---

**CG22 0209**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0125;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0125;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022, par sa résolution CE22 0206;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1217227002

*Règlement RCG 22-008*

---

**CG22 0210**

**Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0126;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0126;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de consultation publique de la Société de transport de Montréal lors de son assemblée du 24 février 2022, par sa résolution CG22 0093;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022, par sa résolution CE22 0251;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1218677009

*Règlement RCG 22-009*

---

**CG22 0211**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0127;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0127;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022, par sa résolution CE22 0252;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1215361001

---

*Règlement RCG 12-003-4*

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0212**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0128;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0128;

Attendu qu'une consultation sur le texte du règlement a été faite auprès des employés entre le 24 février et le 6 mars 2022, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022, par sa résolution CE22 0253;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RGC 12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1225019001

---

*Règlement RCG 12-026-4*

**CG22 0213**

**Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0129;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 24 février 2022 par sa résolution CG22 0129;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022, par sa résolution CE22 0255;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1227154001

*Règlement RCG 22-010*

---

**CG22 0214**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 28 avril 2022**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mars 2022 par sa résolution CG22 0142;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 mars 2022 par sa résolution CG22 0142;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0392;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1222675016

*Règlement RCG 21-033-3*

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0215**

**Nommer M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du Comité technique pour une durée d'un an, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0371;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer pour une période d'un an à titre de membre du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, en remplacement de Mme Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1229086001

---

**CG22 0216**

**Nommer Mme Vicky Grondin à titre de représentante élue désignée de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0441;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer madame Vicky Grondin à titre de représentante élue désignée de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1220858005

---

**CG22 0217**

**Nommer Mme Alia Hassan-Cournol à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0442;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer madame Alia Hassan-Cournol à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1228945004

---

**CG22 0218**

**Renouveler la nomination de M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 27 mars 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0440;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renouveler la nomination de M. Oumar Diallo au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de deux ans, débutant le 27 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1212988001

---

**CG22 0219**

**Nominations de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0451;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal :
  - Madame Despina Sourias, conseillère de la Ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
  - Monsieur Sterling Downey, conseiller de la Ville, arrondissement de Verdun
  - Madame Virginie Journeau, conseillère de la Ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
- 2- de renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal :
  - Monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville, arrondissement de LaSalle;
  - Madame Valérie Patreau, conseillère de la Ville, arrondissement d'Outremont;
  - Monsieur Younes Boukala, conseiller de la Ville, arrondissement de Lachine;
  - Madame Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentante des municipalités liées.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'amender le point 51.05 par le remplacement de la nomination de « Mme Virginie Journeau » par la nomination de « Mme Alba Zuniga Ramos, conseillère de la Ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve », au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1225008002

À 17 h 43, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil d'agglomération ainsi que les équipes du Bureau de la présidence, du Service du greffe et du soutien technique pour leur précieuse collaboration.

\_\_\_\_\_  
Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
Valérie Plante  
MAIRESSE